



Prestation compensatoire divorce accord mutuel

Par **estelle06**, le **23/03/2017** à **17:41**

bonjour j'ai rendez vous demain avec mon avocat mais je voudrais être armée avant cet entretien. je divorce par accord mutuel et monsieur me verse une grosse prestation compensatoire. mais comme ce montant est vraiment démesuré étant donné que nous sommes restés mariés 3 mois; j'aimerais expliquer que monsieur doit 25000 euros à mon père qui seront annulés dans le cas d'une prestation compensatoire. afin de ne pas risquer un refus du juge cependant mon avocat ne veut pas le noter....d'ailleurs il ne voulait pas noter non plus que je gagnais 250 euros de moins et monsieur 250 de plus...comme il trouve pas que c'est une faute que mon mari m'ait trompé le jour de la naissance de son fils et soit parti chez une femme à ses 3 semaines....et qu'il m'ait toujours trompé...bon mais peut on noter dans la convention que sa prestation compensatoire de 100000 euros annulera les 25000 euros de dettes à ma famille.merci beaucoup

Par **amajuris**, le **23/03/2017** à **18:25**

bonjour, nsi c'est un divorce par consentement mutuel comme vous l'indiquez, vous devez présenter au juge une convention réglant les conséquences pratiques du divorce. nvoir ce lien: n<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10567> nsalutations